

Compte rendu de séance

Séance du 11 août 2021

L'an 2021, le 11 août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Gilles MICHEL, Maire.

Présents : M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Corine COLLIGNON, Karine LAMBIN, Marie LAHR, MM : Romuald COCU, Sébastien DI FIORE, Arnaud HANNEQUIN.

Absents excusés : Monsieur Sébastien GIRARD ayant donné pouvoir à Mme Karine LAMBIN
Monsieur Jean-Pierre LOUIS ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles MICHEL
Monsieur Stéphane JENNEPIN ayant donné pouvoir à Monsieur Arnaud HANNEQUIN

Absentes non excusées : Mmes Magali CLARY et Viviane MEUNIER

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 4 août 2021

Date d'affichage : 4 août 2021

Acte rendu exécutoire :

après dépôt en PRÉFECTURE DES ARDENNES
le : 16 août 2021

et publication ou notification
du : 16 août 2021

À été nommé(e) secrétaire : Monsieur Arnaud HANNEQUIN

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DÉMISSIONNAIRE - 2021_032

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT - 2021_033

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BELLE VUE - 2021_034

Monsieur le Maire propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour à savoir le vote des honoraires de la maîtrise d'œuvre des travaux rue de la Belle Vue.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le rajout du point à l'ordre du jour à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 19 juillet 2021.

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DÉMISSIONNAIRE - 2021_032

Suite à la démission de Monsieur Pascal LATHUIN, troisième adjoint,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et en application du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, que l'adjoint qui sera nouvellement élu, occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint démissionnaire. Celui-ci donc sera inscrit à la place du 3^{ème} adjoint au Maire dans l'ordre du conseil municipal

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT - 2021_033

Par lettre du 24 juin 2021, Monsieur Pascal LATHUIN a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de troisième adjoint, ainsi que de son mandat de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du CGCT, le conseil municipal a été convoqué dans les formes et délais fixés par les articles L. 2121-10 et L.2121-12 du même code afin de procéder au remplacement du poste de troisième adjoint.

Le Maire procède à un appel à candidatures pour son remplacement : Une seule candidature Monsieur Romuald COCU.

Il est procédé au déroulement du vote :

Nombre de liste : 1

Chaque Conseiller municipal a remis fermé, au Maire, son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 0

Monsieur Romuald COCU a été proclamé adjoint et immédiatement installé dans les fonctions de 3^{ème} adjoint au maire en ayant obtenu 11 votes favorables.

Monsieur Romuald COCU percevra une indemnité mensuelle brute de 334.48 euros et aura comme délégations : Bois, Chasse.

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BELLE VUE - 2021_034

Après avoir approuvé la réalisation de travaux d'aménagement de la rue de la Belle Vue,

Le Conseil Municipal accepte le devis de maîtrise d'œuvre du Bureau d'Études DUMAY d'un montant de 14 700.00 € HT.

Après avoir remercié l'assemblée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

En Mairie le 16 août 2021

Le Maire,
Gilles MICHEL

